

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 18 MAI 2026 A LA MAIRIE A 20H30

➤ *Date de la convocation du Conseil Municipal* : 12 mai 2026

➤ *Présents* : Monsieur MIGNOT Romain, Maire, Mesdames AUZANNEAU Bénédicte, COMMUN Christelle, GABORIAUD Coralie, GOMEZ Maria, GORGE Anne-Laure, HULIN Marie-Odile, LAIGUILLON Laurence, PROVOST Aurélie, Messieurs BLANCHARD Arthur, FEUGEAS Pascal, KOENIGUER Jean, LABADIE David, MAIXENT Jérémy, MARCHAND Philippe, MEYER Bruno, POIRAUD Loïc, SABOURIN Éric.

DELIBERATION N°42/2026

PERSONNEL COMMUNAL – Création d'un emploi permanent – Grade Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- assurer l'accueil, l'information et l'orientation du public,
- traiter toutes les demandes relatives à l'état civil, aux cimetières communaux, à la gestion des salles,
- traiter les demandes administratives de premier niveau,
- gérer les appels téléphoniques et les courriels entrants,
- accompagner les usagers dans leurs démarches,
- participer au traitement, au classement et à l'archivage des dossiers,
- garantir la qualité de service et le respect des règles de confidentialité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2026, un emploi permanent de Chargé d'accueil relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 32/35^{ème}.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 32 heures hebdomadaires, en raison des missions confiées.

Considérant le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **décide** :

- de créer un emploi permanent sur le grade **d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe** relevant de la **catégorie hiérarchique C** pour effectuer les missions de **Chargé d'accueil** à temps non complet **à raison de 32/35ème** à compter **du 1^{er} septembre 2026**,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'autoriser le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°43/2026

PERSONNEL COMMUNAL – Création d'un emploi permanent – Grade Adjoint d'Animation

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- aide à l'enseignant : aide à la préparation et à l'animation des activités pédagogiques (jeux, ateliers, matériel),
- accompagnement des enfants : soutien dans les gestes du quotidien (habillage, passage aux toilettes, sieste),
- hygiène et sécurité : veille à la propreté des locaux, du matériel et au respect des règles de sécurité,
- encadrement et surveillance : participe à la surveillance des enfants en classe, en récréation et lors des sorties,
- entretien des espaces : nettoyage et rangement des salles de classe et des équipements utilisés,
- aide à l'autonomie : encourage les enfants à devenir progressivement autonomes dans leurs activités.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2026, un emploi permanent d'Agent d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint d'Animation à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'Adjoint d'Animation, à temps complet, en raison des missions confiées.

Considérant le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **décide** :

- de créer un emploi permanent sur le grade **d'Adjoint Animation** relevant de la **catégorie hiérarchique C** pour effectuer les missions d'agent d'animation à **temps complet** à compter du **1^{er} septembre 2026**,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'autoriser le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°44/2026

PERSONNEL COMMUNAL – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité préalablement à l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Considérant le besoin de la collectivité de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité joint à cette délibération.

TABEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Filière / secteur	Grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus		Effectifs vacants TOTAL	Date de création et référence délibération
				Temps de travail	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel 1 (article 3-3)	TOTAL	Par un agent titulaire ou contractuel	TOTAL		
Filière administrative	Attaché	A	Directrice Générale des Services	TC	Non	7	Titulaire	5	2	22/01/2025 N°1/2025
	Rédacteur	B	Assistante de direction	TC	Oui		Titulaire			14/12/2023 N°61/2023
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Chargé d'urbanisme	TC	Non		Titulaire			23/08/2016 N°43/2016
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Chargé d'accueil	32/35	Non		En cours			18/05/2026 N°42/2026
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Chargé d'accueil	28/35	Oui		Titulaire			02/02/2026 N°1/2026
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Chargé d'accueil	28/35	Non		/			24/05/2023 N°42/2023
	Adjoint administratif	C	Comptable	TC	Non		Titulaire			13/12/2017 N°90/2017
	Agent de maîtrise	C	Responsable du service technique	TC	Non		Titulaire			16/11/2022 N°60/2022
Filière technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Agent de maintenance des bâtiments	TC	Non	9	Titulaire	9	0	23/08/2018 N°41/2018
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Agent périscolaire	TC	Non		Titulaire			22/01/2020 N°2/2020

	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Agent des espaces verts	TC	Non		Titulaire			30/06/2021 N°33/2021
	Adjoint technique	C	Agent des espaces verts	TC	Non		Titulaire			29/06/2022 N°46/2022
	Adjoint technique	C	Responsable de service cantine	TC	Non		Titulaire			18/12/2019 N°85/2019
	Adjoint technique	C	Agent des espaces verts	TC	Non		Titulaire			20/11/2019 N°78/2019
	Adjoint technique	C	Agent d'entretien	TC	Non		Titulaire			07/02/2022 N°7/2022
	Adjoint technique	C	Agent de maintenance des bâtiments	TC	Non		Accroissement temporaire			03/11/2025 N°46/2025
Filière sociale	Agent de maîtrise principal	C	Coordinatrice périscolaire	TC	Non	3	Titulaire	3	0	22/01/2025 N°4/2025
	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	ATSEM	TC	Non		Titulaire			22/05/2024 N°28/2024
	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	C	ATSEM	29.53/35	Non		Titulaire			24/06/2009 N°61/2009
Filière animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	ATSEM	TC	Oui	6	Titulaire	4	2	02/02/2026 N°2/2026
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	Agent périscolaire	29.85/35	Non		Titulaire			16/11/2022 N°58/2022
	Adjoint d'animation	C	ATSEM	TC	Non		/			19/10/2017 N°64/2017
	Adjoint d'animation	C	ATSEM	TC	Non		En cours			18/05/2026 N°43/2026
	Adjoint d'animation	C	Agent périscolaire	16/35	Oui		Titulaire			22/01/2025 N°3/2025
Filière culturelle	Adjoint d'animation	C	ATSEM	28/35	Oui	2	Titulaire	1	1	22/01/2025 N°2/2025
	Adjoint du patrimoine	C	Bibliothécaire	TC	Non		Accroissement temporaire			22/09/2025 N°38/2025

Adjoint du patrimoine / principal 2 ^{ème} classe / principal 1 ^{ère} classe	C	Bibliothécaire	TC	Oui		/			22/01/2025 N°5/2025
TOTAUX					27		22	5	

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°45/2026**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Cette commission donne un avis chaque année sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle participe également à la détermination des nouveaux paramètres d'évaluation relatifs à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, dans les communes de plus de 2000 habitants, le nombre de commissaires siégeant au sein de la CCID est fixé à 8 titulaires et 8 suppléants, sans compter le Maire qui y siège de droit.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de composer la CCID de la manière suivante :

COMMISSAIRES	
MIGNOT Romain	GABORIAUD Coralie
GORGE Anne-Laure	MARCHAND Philippe
BLANCHARD Arthur	FEUGEAS Pascal
COMMIN Christelle	MAIXENT Jérémy
MEYER Bruno	AUZANNEAU Bénédicte
GILLES Patricia	HULIN Marie-Odile
POIRAUD Loïc	GIRARD Christian
LAIGUILLON Laurence	VILLAIN Jean-Philippe
LABADIE David	ETIENNE Jérôme
GOMES Maria	

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°46/2026**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'Assemblée Générale de l'AFIPADE**

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune a conclu une convention avec l'association AFIPADE en vue d'exercer la fonction de guichet unique pour l'enregistrement des demandes de logements sociaux.

À ce titre, la collectivité bénéficie d'un accès au dispositif de fichier partagé, lui permettant d'assurer le traitement et le suivi de ces demandes dans des conditions optimisées.

A ce titre, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner :

- Madame Christelle COMMIN, représentant titulaire,
- Madame Laurence LAIGUILLON, représentant suppléant.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N° 47/2026

BUDGET – Attributions de subventions à des associations hors commune

Monsieur le Maire présente des demandes de subventions émanant des associations et structures extérieures à la commune :

- ADMR,
- Vienne et Moulière Solidarité,
- Fonds de Solidarité Logement 86.

Monsieur le Maire rappelle :

- Le rôle important de l'ADMR auprès de la population et en particulier au service des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie.
- Le rôle important joué par Vienne et Moulière Solidarité sur le territoire et en particulier sur la commune de Sèvres-Anxaumont. En effet, VMS met en œuvre des actions dans le but d'améliorer l'accès à l'emploi des plus fragiles à travers notamment des chantiers d'insertion tout en contribuant au développement durable du territoire (actions de solidarité comme le transport solidaire à la demande).
- Le rôle important du FSL86 qui accorde des aides aux habitants du département qu'ils soient locataires, propriétaires, hébergés, afin de leur faciliter l'accès à un logement décent et pérenne, d'éviter les expulsions locatives, les coupures ou les restrictions d'énergies et d'eau.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les subventions de ces structures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Noms des associations	Subventions accordées en 2025	Subventions demandées en 2026	Subventions votée
ADMR	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Vienne et Moulière Solidarité	850 €	914 €	850 €
Fonds de Solidarité Logement 86	300 €	Pas de montant indiqué	300 €

Les crédits seront inscrits à l'article 657348 de la section de fonctionnement.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°48/2026

BUDGET – Attribution d'une subvention à l'Association les Enfants de Saint-Julien-l'Ars

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir sollicité l'association les Enfants de Saint-Julien-l'Ars afin d'assurer l'animation de la cérémonie commémorative du 8 mai.

L'association a fait part de son accord pour participer à cette manifestation et a, par ailleurs, exprimé le souhait de pouvoir bénéficier de l'attribution d'une subvention.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la participation de l'association les Enfants de Saint-Julien-l'Ars à la cérémonie commémorative organisée par la collectivité, contribuant ainsi au devoir de mémoire ainsi qu'à la qualité et au rayonnement de cette manifestation publique,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 150 € à l'association les Enfants de Saint-Julien-l'Ars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 150 € à l'association les Enfants de Saint-Julien-l'Ars pour sa participation à la cérémonie commémorative du 8 Mai.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°49/2026

BUDGET – Acquisition d'une machine à bois d'occasion

La Commune de Sèvres-Anxaumont souhaite procéder à l'acquisition d'une machine à bois d'occasion afin de remplacer l'équipement actuellement utilisé par les services techniques, devenu obsolète et répondant plus normes de sécurité.

Ce renouvellement permettra d'améliorer les conditions de travail des agents et de faciliter la réalisation de certaines interventions.

Dans ce cadre, un agent technique de la Commune, disposant d'une machine à bois d'occasion, a informé la collectivité de sa volonté de la céder au prix de 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet d'acquisition d'une machine à bois d'occasion.

Vote : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le calendrier des réunions.
- Tirage au sort des jurés d'assises – année 2027 :
 - o Annie BOISSONNET née le 10/04/1955
 - o Hubert RICHARD né le 14/12/1942
 - o Valérie ARNOU née le 14/12/1969
 - o Violaine BAUGE née le 26/05/1978
 - o Julie DOYEN née le 17/07/1999
 - o Maxime BERTHELOT né le 16/06/1987
- Renouvellement des commissions de contrôles des listes électorales :

	Conseil municipal	Délégué de l'administration	Délégué du Tribunal Judiciaire
Titulaire	David LABADIE	Dominique GAUDIN	Alain JACQUET
Suppléant	Bénédicte AUZANNEAU	Jean-Paul GUILLOTEAU	Bernadette PARENT

- Elections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026 :

- le décret 2026-301 du 21/04/2026 fixe au vendredi 5 juin 2026 la date à laquelle l'ensemble des conseils municipaux du département de la Vienne devront se réunir afin de désigner leurs délégués et suppléants. **Cette date est impérative.**
 - Le Conseil est donc fixé au vendredi 5 juin à 19h.
- Point sur les manifestations à venir (Mai à Vélo, Vagabondages, ..).

A Sèvres-Anxaumont, le 5 juin 2026

Le Maire,
MIGNOT Romain



Le secrétaire de séance
FEUGEAS Pascal